

CONFERENCE DES EGLISES EUROPEENNES
12EME ASSEMBLEE
Trondheim, Norvège
25 juin – 2 juillet 2003



Doc.ID:	A12/Doc.36f
Date:	2 juillet 2003
Langue:	Français
Original:	Anglais

RAPPORT FINAL DU COMITÉ D'EXAMEN DES DIRECTIVES

Nouveaux défis dans un nouveau contexte européen

Jésus Christ guérit et réconcilie – Notre témoignage en Europe

Etant donné le thème de la 12^{ème} Assemblée, nous croyons que la tâche et la vision de la Conférence des Eglises européennes sont avant tout et en premier lieu à situer dans la perspective de cette promesse proclamée par l'Évangile. De nombreux peuples et de nombreuses communautés en Europe ont besoin de guérison et de réconciliation. L'Europe et ses Eglises sont confrontées à de nouveaux défis : certains se rencontrent aussi sur d'autres continents, d'autres sont spécifiques à l'Europe.

L'élargissement de l'Union Européenne a brisé des barrières et en a créé de nouvelles. L'Europe est devenue de plus en plus multiculturelle et multireligieuse. La démographie a changé et il s'est développé un pluralisme ethnique et religieux. Les anciennes notions de "Est" et "Ouest" sont devenues obsolètes et il faut reconsidérer la notion traditionnelle de "Europe". Il n'y a plus de confession qui soit confinée à une région particulière de l'Europe contemporaine. C'est pourquoi la KEK doit considérer l'Europe comme une unité de diversités.

Des pays qui étaient sous le joug de régimes non démocratiques vivent une mutation très complexe, qui leur donne de nouvelles possibilités de participation, mais qui est en même temps source de frustrations.

La tradition chrétienne a joué un rôle décisif dans la formation de l'Europe d'aujourd'hui. Mais les Eglises européennes sont confrontées à un vaste défi : celui de la sécularisation des esprits. Il y a, d'un côté, une laïcité indifférente, qui est un vrai problème, et de l'autre il y a le désir croissant de valeurs et d'expériences spirituelles. Il est donc nécessaire de renforcer la voix chrétienne sur notre continent. Nous devons redéfinir notre mission commune, ses buts et son contenu, nous devons apprendre les uns des autres et porter notre attention plus spécifiquement sur les Eglises qui se trouvent dans une situation difficile, certaines dans des pays en voie de transition.

Pour réaliser ces buts, il est de la plus haute importance, dans ce 21^{ème} siècle, de mettre l'accent sur le travail théologique dans la KEK et dans ses Eglises membres. La théologie n'est pas simplement de la spéculation, elle aide les Eglises à "... se défendre ... devant quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous " (1

Pierre 3, 15). Cela signifie en même temps respect de la dignité de l'être humain, importance de la spiritualité dans la vie culturelle et engagement à partager et à se soutenir entre Eglises membres.

La KEK nous permet de partager différentes formes de spiritualité et de vie spirituelle. La spiritualité doit être un thème d'étude en soi par le dialogue et elle doit prendre en considération les expériences vécues par les jeunes.

Vivre ensemble en tant qu'Eglises d'Europe

La tâche la plus importante des Eglises européennes est la proclamation commune de l'Évangile, en paroles et en actes, pour le salut de tous. Il est essentiel pour le christianisme en Europe que le témoignage commun des Eglises ne soit pas brouillé par des conflits entre elles. La Charta Oecumenica fournit aux membres de la KEK et du CCEE un outil pour promouvoir la collaboration entre les Eglises aux plans local, national et européen. Les Eglises majoritaires et les Eglises minoritaires doivent s'entraider pour approfondir notre foi commune. Pour souligner la communion des Eglises européennes, il faut encourager l'établissement de relations directes entre les chrétiens et chrétiennes de toutes les confessions, tout comme la collaboration entre la KEK et ses organisations associées.

Le Comité d'examen des directives recommande que:

- 1. La KEK appuie le projet d'un troisième Rassemblement œcuménique européen, en 2007, en Europe orientale, en tant que projet commun de la KEK et du CCEE (Conseil des Conférences épiscopales européennes).**
- 2. La collaboration théologique soit poursuivie entre les différentes confessions au sein de la KEK. Plus particulièrement, il s'agit d'intensifier le processus de clarification entre les Eglises orthodoxes et les autres Eglises membres, ainsi que la collaboration entre la KEK et le CCEE.**
- 3. Les résultats des dialogues bilatéraux et multilatéraux soient communiqués aux Eglises membres et soient évalués et accentués en collaboration avec d'autres organisations œcuméniques. L'accent devra être mis, plus particulièrement, sur les questions de l'unité chrétienne, de l'ecclésiologie, du ministère et de la formation théologique.**
- 4. Les engagements de la Charta Oecumenica concernant la mission soient mis en œuvre, en veillant à ce que les Eglises s'aident les unes les autres et évitent de se faire concurrence. La KEK devra faciliter la création de forums et l'ouverture de débats. Il faudra étudier de plus près les concepts de "mission", d' "évangélisation" et de "prosélytisme" pour arriver à un consensus sur leur sens. Il s'agira de développer et de promouvoir les lignes de conduite. Les Eglises membres devront pouvoir compter sur la médiation de la KEK, si les deux parties le demandent.**
- 5. La KEK soutienne les Eglises majoritaires pour qu'elles aident les Eglises minoritaires en cas de discrimination à leur égard de la part des autorités séculières, en insistant sur le principe de liberté religieuse et en faisant valoir**

la diversité des traditions spirituelles dans le christianisme. Il faut encourager les Eglises minoritaires à collaborer avec les Eglises majoritaires pour un témoignage chrétien commun. Les Eglises majoritaires et les Eglises minoritaires devront respecter leurs traditions respectives et reconnaître leurs contributions respectives à la vie de la société.

- 6. La KEK encourage les Eglises à accueillir les Eglises composées de migrants et de minorités ethniques en tant qu'Eglises sœurs qui contribuent à la proclamation de l'Évangile, en entrant en dialogue avec elles et en les aidant dans leurs problèmes matériels.**
- 7. Le travail du Comité sur les Relations avec l'Islam en Europe soit poursuivi en collaboration avec le CCEE. Le dialogue interreligieux sera mené en tenant compte de l'évolution des institutions européennes et de l'initiative « Une âme pour l'Europe ».**
- 8. La KEK encourage et soutient les échanges et la coordination entre les Eglises dans le domaine de l'instruction religieuse et de la formation œcuménique des laïcs et du clergé, et attire l'attention des institutions européennes sur ces questions. La KEK et le CCEE devront encourager les facultés théologiques d'Europe à constituer une conférence interconfessionnelle ou un réseau, dans le but de promouvoir la recherche œcuménique. Ils devront également s'entendre pour établir un programme de recherche chargé d'examiner les manuels d'instruction religieuse en Europe et d'élaborer des critères pour un enseignement religieux équilibré au plan œcuménique.**

La KEK et l'Europe

Les changements rapides qui se produisent autour de nous exigent que l'on suive de près ce qui se passe, tant au plan national qu'europpéen (Conseil de l'Europe et Union Européenne), afin que la voix des Eglises se fasse entendre, à la fois en ce qui concerne les questions spirituelles et sociales et les questions générales d'éthique, notamment en matière de bioéthique et d'écologie. La KEK a fait une expérience positive en faisant entendre la voix des Eglises dans le cadre de la Convention de l'U.E. sur l'Avenir de l'Europe. Le fait que la Convention ait accepté de reconnaître les Eglises comme institutions et partenaires de dialogue montre l'importance de continuer à suivre de près l'évolution et à dialoguer avec les institutions européennes. La guérison des mémoires est un processus essentiel pour l'harmonie en Europe. C'est pourquoi, les pays et les gouvernements doivent reconnaître leurs erreurs et leurs torts commis dans le passé. La réconciliation est une valeur profondément enracinée dans la tradition chrétienne.

Le Comité d'examen des directives recommande que:

- 9. La KEK, par le truchement de la Commission Eglise et Société, et en se référant à son programme de travail établi, tienne ses Eglises membres au courant des évolutions de la situation européenne et fasse entendre le point de vue commun des Eglises aux institutions européennes et aux organes politiques, tels que le Conseil de l'Europe, la Commission, le Conseil, le**

Parlement, la Convention de l'U.E. et la Cour européenne des droits de l'homme. La KEK devra continuer à suivre de près le travail de l'OSCE dans le domaine des droits de la personne et de la liberté religieuse. Elle devra également établir un cadre efficace et stable de dialogue avec les institutions européennes.

10. La KEK poursuive une collaboration efficace et un partage du travail avec la COMECE (Commission des Episcopats dans la Communauté européenne) et les autres bureaux d'Eglises basés à Bruxelles.
11. La KEK analyse attentivement les changements politiques, économiques, sociaux et autres dans les Etats européens, et rappellent aux politiques leur responsabilité d'assurer la sécurité économique de couches de la population telles que les sans emploi, les pauvres, les personnes handicapées et les personnes marginalisées et de mettre en oeuvre une politique de non-exclusion sociale et économique. Les Eglises devront être rendues attentives à leur responsabilité dans ce domaine.
12. La KEK suit de près le travail législatif en cours de l'Union Européenne, en étroite relation avec les Eglises membres, ainsi que l'application des conventions du Conseil de l'Europe, en particulier en ce qui concerne les minorités telles que les Samis, les Sinti et les Roms, et demande aux Eglises de s'attacher à améliorer le statut de ces peuples.
13. L'attention soit portée au maintien de la liberté religieuse individuelle et collective. Il faut que les Eglises approfondissent leur dialogue en ce qui concerne la conception des droits de la personne, y compris les droits sociaux, économiques et culturels, et la relation entre les droits individuels et les identités ethniques, religieuses et autres.
14. La KEK encourage ses Eglises membres à poursuivre le débat sur l'intégration européenne ; la mise en oeuvre des résultats de la Convention sur l'Avenir de l'Europe ; les travaux de la prochaine Conférence intergouvernementale ; l'adhésion de nouveaux Etats à l'U.E. ; et la situation des pays restant en dehors de l'Union. Et leur donne les moyens de le faire.
15. La KEK stimule la poursuite de la discussion dans ses Eglises membres sur ce que sont les "valeurs chrétiennes". Il s'agit d'examiner le rapport entre ces valeurs et celles d'autres communautés de foi et de convictions en Europe, face à la sécularisation et autres contextes nouveaux.
16. La KEK engage un débat avec ses Eglises membres sur les notions d'identité, géographique et ethnique, séculière et confessionnelle, aux plans régional, national et européen.
17. La KEK et ses Eglises membres encouragent et soutiennent la guérison des mémoires comme condition première pour la réconciliation. Il faut veiller, plus particulièrement, à ce que soit prodiguée une éducation pour le règlement non violent des conflits.

- 18. Les Eglises dans leur pays et la KEK au plan européen prennent note des expériences positives et exemples réussis de réconciliation, les communiquent, et participent activement aux divers processus de réconciliation.**

Les problèmes mondiaux dans la perspective européenne

Nous devons être conscients que la mondialisation ne concerne pas seulement l'économie et la politique, mais également la sécurité, et qu'elle a aussi des dimensions culturelles et spirituelles. En tant qu'Eglises et communauté internationale, nous devons éviter l'eurocentrisme et contribuer au renforcement de la responsabilité de l'Europe à l'égard de toute l'humanité et, en particulier, à l'égard des pauvres et des marginalisés. Les conséquences humaines de la migration, tant à l'intérieur de l'Europe que venant de l'extérieur, sont une préoccupation croissante pour les Eglises.

L'existence humaine est par nature vulnérable comme l'est le monde tout entier. Les événements du 11 septembre 2001 et leurs conséquences ont clairement démontré cette vulnérabilité. Mais les tentatives de mettre en place des mécanismes pour éradiquer cette vulnérabilité ont tendance à restreindre les libertés civiles et à entraver l'exercice des droits de la personne. Elles engendrent une spirale militaire qui accapare une grande partie des ressources pourtant indispensables.

Le Comité d'examen des directives recommande que :

- 19. La KEK, par sa Commission Eglise et Société, s'engage dans une réflexion d'ordre théologique sur les relations entre la vulnérabilité et le concept de sécurité, y compris la question des valeurs communes aux Eglises d'Europe et d'Amérique du Nord.**
- 20. La KEK renforce son engagement à faire entendre le point de vue des Eglises dans le débat sur la politique commune européenne de sécurité.**
- 21. La KEK et ses Eglises membres continuent à apporter leur contribution à la lutte contre la violence, y compris aux efforts pour instaurer des cessez-le-feu, empêcher des guerres civiles et des conflits inter-ethniques, et continuent à soutenir les initiatives de réconciliation.**
- 22. La KEK se préoccupe du problème du contrôle et de la réduction du commerce des armes, comme un des moyens pour endiguer la violence, et encourage le renforcement du code de conduite de l'U.E. sur le commerce des armes.**
- 23. La KEK continue à aider les Eglises membres à se préparer pour le débat sur les défis de la mondialisation économique, lancé par le COE, l'ARM et la FLM, qu'elle y participe, qu'elle fournisse aux Eglises membres les instruments nécessaires pour s'engager dans la discussion sur la mondialisation aux plans national et international, et qu'elle continue à suivre de près l'élaboration de la Charte sociale européenne.**
- 24. La KEK, en coordination avec le CCEE et le COE, suit de près le travail du Forum permanent pour les peuples autochtones (Nations Unies / ECOSOC)**

et veillent à ce que les droits fonciers et les droits culturels de ces peuples soient protégés en Europe.

25. La KEK continue à sensibiliser aux problèmes écologiques et au développement durable, figurant dans le mandat du Réseau écologique chrétien européen (ECEN).
26. La KEK continue à se préoccuper de l'impact de la politique de l'U.E. sur les économies du Sud. Elle devrait, par exemple, s'engager dans le débat en cours sur la réforme de la Politique agricole commune.
27. Le travail auprès des migrants en Europe soit renforcé par l'intégration de la KEK et de la CEME, afin de protéger les droits des migrants, des réfugiés et des minorités ethniques. Il s'agira de porter une attention particulière à la protection et la réhabilitation des victimes du racisme, aux nouvelles formes d'esclavage et de traite d'êtres humains, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants. De même, la KEK devrait encourager, d'une part, la lutte contre les causes de la migration (pauvreté, discrimination, racisme, manque de développement économique) dans les pays d'origine des migrant-e-s, et d'autre part, l'aménagement de conditions incitant la population des pays pauvres à ne pas migrer.
28. L'on prenne en considération l'action diaconale des Eglises membres et les efforts et l'expertise du COE et de la FLM dans le domaine du VIH/SIDA, qui se propage particulièrement rapidement dans les pays en transition.

La KEK et le monde oecuménique

La collaboration oecuménique en Europe et dans le monde a besoin d'être restructurée, car sa forme actuelle ne correspond plus aux besoins des Eglises membres. Il s'agit de poursuivre, aux plans mondial, national et local, les tentatives visant à rationaliser cette collaboration, à supprimer toute redondance du travail et toute concurrence, et à renforcer l'échange d'informations.

Le Comité d'examen des directives recommande que:

29. La KEK participe activement à la révision de la structure de la collaboration œcuménique en Europe et dans le monde, en aidant à définir plus clairement les responsabilités de chacun.
30. Avec la participation de la Communion ecclésiale de Leuenberg et de la Communion de Porvoo, la KEK mette au clair les relations entre elle et ces organisations interconfessionnelles.
31. Le Comité central définisse le mandat et la fonction de la KEK au sein d'une nouvelle configuration d'organisations œcuméniques et confessionnelles actives en Europe.

- 32. La KEK invite ses partenaires œcuméniques (le COE, la Communion ecclésiale de Leuenberg, Communion de Porvoo, ainsi que la FLM, l'ARM, le CMM, Eurodiaconia et d'autres) à entamer ou à poursuivre le dialogue avec elle sur le partage des ressources et la division du travail.**

L'organisation de la KEK et ses relations avec ses membres

Il est essentiel que tous les membres de la KEK s'identifient totalement à elle. D'un point de vue œcuménique, les jeunes sont importants pour la KEK, et ce à tous les niveaux. Il importe donc que les jeunes d'Europe et les organisations associées de jeunesse se considèrent aussi comme faisant partie intégrante de la KEK. La KEK devrait faire tout son possible pour améliorer la communication avec les Eglises membres et le public en général. Il faudrait une répartition claire et précise du travail entre le personnel, les commissions et les Eglises membres. Il s'agit de simplifier l'administration et de rendre le travail de l'Assemblée plus efficace.

Le Comité d'examen des directives recommande que:

- 33. Le Comité central étudie comment améliorer l'organisation du travail du personnel, et se penche sur la faisabilité du maintien de trois localisations séparées.**
- 34. Le Comité central supervise l'amélioration de la communication entre le personnel et le Présidium et les Eglises membres, en définissant clairement les domaines de compétence et de responsabilité.**
- 35. Les méthodes de travail soient améliorées conformément aux recommandations de la Commission Eglise et Société sur le programme et les méthodes de travail. Les méthodes de travail doivent être fondées sur le principe de la participation active des Eglises membres et des organisations associées, et il s'agit d'éviter le gaspillage du double emploi.**
- 36. Le site Internet de la KEK soit développé de plus en plus comme moyen efficace et interactif de communication pour les Eglises membres, les chrétiens et chrétiennes européennes en général et pour le grand public.**
- 37. La KEK, afin de renforcer son action œcuménique dans le domaine de la migration et de l'asile et sa lutte contre le racisme en Europe, poursuive le processus d'intégration de la KEK et de la CEME, sur la base de l'Accord de collaboration de janvier 2000 entre la CEME, la KEK et le COE, et nomme un groupe conjoint de négociation.**
- 38. Le Comité central nomme un groupe d'étude stratégique pour évaluer le travail de solidarité dans toutes les activités de la KEK. Il s'agira d'inclure dans cette étude les organisations d'Eglises actives dans le domaine de la solidarité – Eurodiaconia, COE, CEME.**

- 39. La KEK continue à soutenir ses Eglises membres dans le développement de leur action diaconale et à renforcer son rôle de coordination et de formation de réseau.**
- 40. Le groupe d'étude évalue également le travail du Bureau des femmes, élabore une politique favorisant la parité hommes/femmes dans les activités de la KEK ainsi que la poursuite du travail sur les problèmes de la violence envers les femmes et de la traite des femmes. Ces stratégies devraient impliquer également les organisations partenaires telles que le Forum œcuménique des femmes chrétiennes d'Europe et le Forum européen des hommes chrétiens.**
- 41. Le Comité central évalue l'organisation du travail de l'Assemblée, afin de rehausser la qualité de l'interaction et la participation effective.**
- 42. Le Comité central, en consultation avec les Eglises membres, mette au clair le rôle et le mandat des organisations associées par rapport aux Eglises membres et à la KEK.**
- 43. La participation des jeunes soit renforcée au sein des structures de la KEK et que les Eglises membres soient incitées à nommer 20 pour cent de jeunes dans leur délégation à l'Assemblée. Il s'agira d'organiser, à intervalles réguliers, des cours à l'intention des nouveaux membres et des membres jeunes du Comité central, des commissions et des groupes de travail.**
- 44. La KEK collabore avec les organisations de jeunesse, telles que Syndesmos, COJE, FUACE-Europe, pour organiser et animer des rencontres de jeunes en Europe.**